

**Réunion ordinaire du Conseil d'établissement**  
**lundi le 24 octobre à 18 h 30**

**Présences** : Francis Larochelle, Vanessa Patry-Davis, Véronique Dubois, Jessica Charland, Mariette Cloutier, Caterina Maillé, Nathalie Bombardier et Marylla Gravel, Sylvie Bergeron, Audréanne Landry et Cindy Boisvert.

**Absence** : Sabrina Patry

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

Présentation des personnes présentes à l'assemblée.

**2. Nomination d'un ou d'une secrétaire**

Madame Cindy Boisvert agira à titre de secrétaire.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**3. Élection à la présidence et à la vice-présidence (art. 60)**

Vanessa Patry-Davis propose Marylla Gravel comme présidente.

Marylla Gravel propose Nathalie Bombardier ainsi que Vanessa Patry-Davis comme présidente.

Nathalie Bombardier propose Vanessa Patry-Davis comme présidente.

Vanessa Patry-Davis explique ce qu'implique le rôle de présidente et Francis Larochelle précise : présentations des assemblées, préparation des ordres du jour, rencontres avec la direction de l'école, préparation et présentation du bilan de fin d'année.

Nathalie Bombardier demande si la présidente a un vote qui compte en double en cas d'égalité.

Vanessa Patry-Davis refuse sa nomination.

Nathalie Bombardier refuse sa nomination.

Marylla Gravel accepte sa nomination. Sa nomination est acclamée.

Marylla Gravel propose Nathalie Bombardier comme vice-présidente.

Nathalie Bombardier accepte sa nomination. Sa nomination est acclamée.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**4. Nomination des personnes représentantes de la communauté (art. 42)**

Mariette Cloutier est proposée par Caterina Maillé.

Mariette accepte sa nomination. Sa nomination est acclamée.

Mariette soulève qu'il serait intéressant que Bury ait également son représentant de communauté. Marylla Gravel mentionne qu'elle va tenter de recruter quelqu'un.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption est proposée par Jessica Charland

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## **6. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022**

Le nom d'Audréanne Landry est mal orthographié : on corrige Andréanne par Audréanne. L'adoption est proposée par Sylvie Bergeron.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## **7. Suivi du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022**

Aucun suivi nécessaire.

## **8. Adoption du calendrier des réunions**

Marylla Gravel propose de fixer les dates des prochaines rencontres immédiatement. Audréanne Landry seconde cette proposition. L'unanimité souhaite que les rencontres se tiennent les lundis.

Francis Larochelle propose que la prochaine rencontre ait lieu le 12 décembre 2022.

Francis Larochelle propose que les dates des rencontres suivantes (en 2023) soient déterminées le 12 décembre 2022.

Francis Larochelle propose que certaines des prochaines rencontres aient lieu à Bury (salle à confirmer).

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## **9. Dépôt des règles de régie interne**

Marylla Gravel propose l'adoption des règles de régie interne, telles que déposées.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## **10. Formulaire de dénonciation d'intérêt au besoin pour les membres visés (art. 70)**

Présentation du formulaire de dénonciation d'intérêt par Francis Larochelle.

Francis Larochelle demande aux membres s'ils ont une compagnie qui pourrait entrer en conflit d'intérêts avec le conseil d'établissement. Aucun membre ne se prononce.

## **11. Information de la direction**

### **a) Formation aux membres**

Francis Larochelle mentionne que les nouveaux membres doivent obligatoirement écouter les capsules se trouvant dans le lien ci-dessous. Audréanne Landry, Véronique Dubois et Cindy Boisvert doivent visionner les capsules. Marylla Gravel ainsi que les membres susmentionnés doivent signer la feuille attestant de l'écoute des capsules. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>

**b) Les pouvoirs du conseil d'établissement (document 4)**

Francis Larochelle présente le document. Lorsqu'il y a adoption, il s'agit d'un pouvoir complet du conseil d'établissement. Lorsqu'il y a approbation, le conseil doit donner un motif de refus, s'il y a lieu, pour que la direction en discute avec l'équipe-école et que cette dernière puisse modifier sa proposition, au besoin. Lorsqu'il y a consultation, le CSS demande simplement l'avis du conseil.

**c) Normes et modalités d'évaluation (document 5)**

Francis Larochelle présente le calendrier des étapes respectant les encadrements prévus par le Ministère et établi par l'équipe enseignante.

Nathalie Bombardier demande des précisions quant aux « élèves en difficulté » nommés dans la section de l'étape 2. Francis Larochelle précise qu'il s'agit d'élèves en échec ou d'élèves ayant une cote d'élève EHDAA.

Marylla Gravel demande s'il est préférable que l'enfant accompagne le parent lors des rencontres de bulletin. Caterina Maillé indique que cela dépend de la préférence de l'enseignant et de la discussion prévue. L'âge de l'enfant serait aussi un facteur à prendre en considération.

Francis Larochelle présente la planification de la fréquence des évaluations des disciplines et de leurs compétences.

Marylla Gravel propose l'adoption des normes et modalités d'évaluation.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**d) Adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement**

Marylla Gravel propose l'adoption du budget.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**e) Campagne de financement et prêt de locaux (adoption)**

Francis Larochelle indique que l'OPP demande un prêt de local pour une fête d'Halloween le 28 octobre 2022. Marylla Gravel est nommée comme personne responsable (accès à l'école, registre des entrées et venues des enfants, entretien ménager, fermeture des portes, etc.).

L'OPP propose une campagne de financement qui aurait lieu à l'automne 2022. Audréanne Landry présente la campagne des produits Amyco qui servirait à financer des sorties. La vente de chocolat de Pâques est une idée également soulevée, tout comme la vente de calendriers.

Véronique Dubois propose l'adoption de la campagne de financement.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

##### **f) Budget sorties (adoption des encadrements)**

Francis Larochelle mentionne avoir environ 8000\$ dans le budget des sorties scolaires (compte des parents). Il précise prévoir devoir aller chercher des sous dans ce compte pour certaines sorties scolaires puisque le budget de l'école ne sera probablement pas suffisant.

Caterina Maillé présente les sorties prévues cette année : marche à la montagne (octobre 2022), activités hivernales à la base plein-air André Nadeau (janvier 2023), visite de l'Observatoire et de l'Astro-Lab (mai 2023) et party-mousse et jeux gonflables (juin 2023). L'équipe-école prévoit aussi des plus petites sorties (raquette et patin à l'école).

Vanessa Patry-Davis propose d'attendre d'avoir les montants exacts prévus pour les sorties avant de se prononcer sur l'adoption ou non de la proposition d'utilisation des sous du budget de sorties scolaires

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

##### **g) Consultation Acte d'Établissement/Plan triennal/Liste services éducatifs/critères**

Francis Larochelle présente les documents. Dans les documents, il relève qu'il est indiqué qu'il puisse y avoir une maternelle 4 ans à St-Paul alors que les lieux physiques ne le permettent pas.

Il mentionne avoir écrit à qui de droit à ce sujet.

##### **h) Dépôt de la demande d'ajout d'espace au 30 septembre (information)**

Présentation de la demande par Francis Larochelle.

## **12. Informations des enseignants**

Jessica Charland fait la lecture des bons coups vécus à l'école dont la fabrication de fours solaires en 5e-6e années, la correspondance avec une école de France en 4e-5e années et l'animation d'activités à la bibliothèque municipale en maternelle, 1re, 2e, 3e et 4e année), pour ne nommer que ces moments.

Caterina Maillé demande le déplacement d'une estrade du terrain de baseball pour la glissade.

Caterina Maillé demande à ce que le départ des marcheurs et des autobus se fasse en même temps afin que les autobus ne croisent pas les élèves marcheurs et vice-versa.

### **13. Informations des représentants de la communauté**

Mariette Cloutier propose de mettre Pamela Giguère-Roy, enseignante d'éducation physique, en lien avec le comité des loisirs pour le prêt de ski de fond.

La cueillette de bonbons d'Halloween s'effectuera le samedi 29 octobre 2022.

### **14. Information du service de garde**

Sylvie Bergeron mentionne avoir 18 à 24 élèves réguliers tous les soirs, ce qui indique que le service de garde fonctionne bien.

Elle mentionne que les services de garde de deux autres écoles, Weedon et Dudswell, se sont joints à celui de St-Paul afin d'avoir accès à davantage de sorties et d'activités.

- a) Guide aux parents et adoption des frais chargés aux journées pédagogiques, entre 12 et 15\$.

Vanessa Patry-Davis propose de laisser le coût des journées pédagogiques au montant minimum de 12\$.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### **15. Information de l'OPP**

Traité au point 11.

### **16. Correspondance – Demande du comité de parents**

L'école St-Paul n'a pas de parent au comité de parents du CSS. Sept rencontres sont prévues et elles peuvent se tenir par Zoom. Il est possible que Sabrina Patry se porte volontaire.

### **17. Autres sujets**

Rien n'est soulevé.

### **18. Question du public**

Mélissa se questionne quant au programme d'éthique et culture religieuse. Francis Larochelle l'informe que le programme changera pour l'année 2023-2024.

Mariette Cloutier propose qu'on prévoie des questions du public en début de réunion ainsi qu'en fin de réunion

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**19. Date de la prochaine réunion :**

12 décembre 2022

**20. Levée de la réunion**

Proposée par Cindy Boisvert.

Heure : 20h57

**Proposition adoptée à l'unanimité**

---

Marylla Gravel  
Présidente



Francis Larochelle  
Directeur

---

***(Article 64, LIP) « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »***